

COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE CROULT ENGHIEU VIEILLE MER

*24 septembre 2021 – Garges les Gonesse- 14h30
(Séance plénière n°15)*

Compte-rendu

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Croult Enghien Vieille Mer s'est réunie le vendredi 24 septembre 2021 à 14h30 à Garges les Gonesse (Val d'Oise), dans la salle polyvalente du centre social et culturel du plein midi.

Les pièces suivantes ont été envoyées avec la convocation :

- *Compte rendu de la séance du 17 juin 2021*

Vingt-trois (23) membres de la CLE étaient présents à cette séance. Seize (16) membres de la CLE avaient donné pouvoir pour être représentés.

	Nb total de membres	Présents	Pouvoirs
Collège des élus	37	10	10
Collège des usagers	17	6	4
Collège de l'Etat	12	7	2
Total	66	23	16
		39	
Quorum des 1/2 des membres présents ou représentés		33	

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Approbation du compte rendu de la CLE du 17 juin 2021
3. Restitution finale de l'étude d'inventaire des zones humides
4. Présentation du contenu du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Étaient présents ou représentés :

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux			
NOM	FONCTION	Présent	Représenté
Monsieur Charles ABEHASSERA	Conseiller municipal de Domont	✓	
Monsieur Dominique BAILLY	Maire de Vaujours	✓	
Monsieur Éric BATTAGLIA	Maire d'Ezanville		✓
Monsieur Belaïde BEDREDDINE	Conseiller départemental de Seine St Denis – Direction de l'Eau et de l'Assainissement		
Madame Sandra BILLET	Maire de St Leu La Forêt		
Monsieur Jean-Michel BLUTEAU	Vice-Président de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est		
Monsieur Jean-Charles BOCQUET	Conseiller municipal délégué de St WITZ		✓
Monsieur Jean-Claude BODIN	Conseiller régional		
Monsieur Patrick CANCOUËT	Maire de Groslay		
Monsieur Hamid CHABANI	Vice-Président du SIAAP		
Monsieur Michel CLAVEL	Adjoint au Maire de Dugny		
Monsieur Didier DAGONET	Vice-Président du PNR Oise Pays de France	✓	
Monsieur Daniel DESSE	Vice-Président du Conseil Départemental du Val d'Oise		
Monsieur Jean-Michel DUBOIS	Adjoint au Maire de Gonesse		
Monsieur Fouad EL KOURADI	Adjoint au Maire d'Aulnay-sous-Bois	✓	
Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT	Président du SIARE		✓
Monsieur Jean-Claude FOYE	Adjoint au Maire de Tremblay en France	✓	
Madame Nadège GROUSBOIS	Conseillère départementale de Seine St Denis		
Monsieur Didier GUEVEL	Maire de Le Plessis Gassot	✓	
Monsieur Cumhur GUNESLIK	Adjoint au Maire de Clichy-Sous-Bois		✓
Monsieur Massinissa HOCINE	Conseiller municipal d'Aubervilliers	✓	
Monsieur BENOIT JIMENEZ	Président du SIAH	✓	
Monsieur Bertrand KERN	Vice-Président de l'EPTB Grands Lacs de Seine		
Monsieur Patrick KONIECZNY	Vice-Président de l'EPT Plaine Commune		✓
Madame Séverine MAROUN	Vice-Présidente de la Métropole du grand Paris		✓
Monsieur Jean-Claude OLIVA	Vice-Président de l'Établissement Public Territorial Est ensemble		
Monsieur Jean-Abel PECAULT	Adjoint au Maire du Pré-Saint-Gervais		
Madame Eugénie PONTHER	Adjointe au Maire d'Epinaux-sur-Seine		✓

Monsieur Gilles POUX	Maire de la Courneuve		
Madame Aïssa SAGO	Vice-Présidente de l'EPT Terres d'Envol		
Monsieur Philippe SELOSSE	Adjoint au maire d'Ecouen		
Madame Nadine SENSE	Adjointe au maire de Franconville	✓	
Monsieur Luc STREHAIANO	Président de l'agglomération Plaine Vallée		✓
Monsieur Philippe SUEUR	Maire d'Enghien les Bains	✓	
Monsieur Eddy THOREAU	Vice-Président de la communauté d'agglomération Roissy pays de France		✓
Madame Laurence TROUZIER-ÊVEQUE	Conseillère communautaire de l'Agglomération du Val Parisis		✓
Madame Patricia VAVASSORI	Adjointe au Maire de Rosny-Sous-Bois		
		10	10

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations			
ENTITÉ	NOM	Présent	Représenté
Aéroport de Paris	Monsieur Éric CHAUVIERE	✓	
ASSARS	Monsieur Daniel NENIN	✓	
Association des Organismes HLM de la Région d'Ile de France (AORIF)	Monsieur VIDON		
Association Aulnay Environnement	Monsieur Christian BAUSSON		✓
Association Environnement 93	Monsieur Robert HALIFAX	✓	
Association Val d'Oise Environnement	Monsieur Bernard LOUP	✓	
Chambre départementale de Commerce et d'industrie du Val d'Oise	Monsieur Christophe MACHARD	✓	
Chambre d'agriculture de région Ile de France	Monsieur Guillaume MORET		
FPPMA 75, 92, 93, 94	Monsieur Jean-Noël HUETTE	✓	
FPPMA 95	Monsieur Bernard BRETON		
ORGECO	Monsieur Raymond TIROUARD		✓
Syndicat des propriétaires fonciers non bâtis	Monsieur SAGOT		✓
Service des canaux de la Ville de Paris	Monsieur Jean-François RAUCH		✓
SMAEP DAMONA	Monsieur Francis MALLARD		
SEDIF			
UFC Que Choisir	Madame Rose-Line STABLO		
		6	4

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics			
ENTITÉ	NOM	Présent	Représenté
Préfecture de la Région Ile-de-France	Madame		✓
Préfecture de Seine Saint Denis	Monsieur Pierre MEAUX	✓	
Préfecture du Val d'Oise	Mme Catherine GIRARD	✓	
Agence de l'Eau Seine-Normandie	Madame Lydia PROUVÉ	✓	
Agence Française de la biodiversité	Madame Magali CHARMET		
ARS	Madame Astrid RÉVILLON	✓	
DDT du Val d'Oise	Monsieur Ulrich DREUX	✓	
DRIEA	Monsieur Jeremy DEBERT		✓
DRIEE Ile-de-France	Madame Magali JOURNET	✓	
DRIAAF	Monsieur Gilles COLLET		
Grand Paris Aménagement	Madame Miliça VASSIC	✓	
Délégation d'Ile de France et du centre val de Loire du centre national de la propriété forestière	Monsieur Nicolas MOREAU		
		7	2

Étaient également présents :

Mme Amparo MARTAUD et Mme Laetitia PELLETIER (SIARE), Mme Julie BERNICOT (SIAH), Mme Véronique LANIER (CD93 – DEA93), Mme. Céline VILLECOURT (Département 95), Mme Marie-Christine FAUVEAU (Ville d'Enghien), Mme Monique BAQUIN (Ville St Leu La Foret), Mme Aurélie STOFFEL (CA Roissy Pays de France), M. Hugo JORGE (EPT Terres d'Envol), Mme Valérie BRIDOUX (EPT Plaine Commune), Mme Marie BERDOULAY et Mme Jumanah KHODABOCUS (Métropole du Grand Paris) M. Thibaud DAUMAL (PNR Oise Pays de France), M. Francis REDON (Environnement 93), M. Joël Le Calvez (ASSARS), M. Nathan PERRACHON, M. Lucien CLAIRVAZ et Mme Elsa BLAREAU (ANCA), Mme Aline GIRARD (SAGE Croult Enghien Vieille Mer).

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 14h40 par Monsieur Benoit JIMENEZ, Président de la CLE Croult-Enghien-Vieille Mer, après avoir vérifié que le Quorum des 1/2 des membres présents ou représentés était atteint.

Approbation du compte rendu de la CLE du 17 juin 2021

Aucune remarque n'étant formulée. Le compte rendu de la CLE du 17 juin 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Restitution finale de l'étude d'inventaire des zones humides

La présentation est jointe à ce compte rendu.

Cet inventaire permet une meilleure connaissance de la localisation des zones humides sur le territoire du SAGE et ainsi une préservation accrue de ces dernières au sein des projets d'aménagement et des documents d'urbanisme. Les documents d'urbanisme intégreront cette cartographie au fur et à mesure de leur révision ou modification. La CLE veillera à cette prise en compte.

Toutefois, il est rappelé que les pétitionnaires des projets situés dans les enveloppes de probabilité de présence de zone humide doivent vérifier le caractère humide des terrains avant projet conformément à la disposition 115 du PAGD.

La base de données sera actualisée régulièrement pour prendre en compte les futures zones humides identifiées par d'autres acteurs.

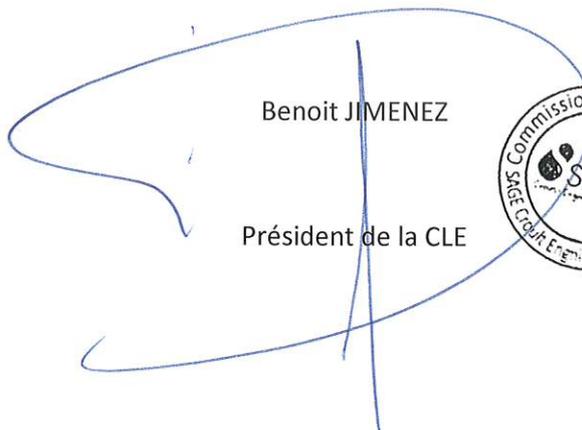
Présentation du contenu du SAGE Croult-Engbien-Vieille Mer

La présentation est jointe à ce compte rendu.

Suite à la présentation, des discussions sur le classement de la forêt de Montmorency en forêt de protection sont engagées et plus particulièrement sur la protection des éléments relatifs à l'eau (source, axe de ruissellement...) via ce classement.

Aucune question ou remarque n'étant formulée, M. JIMENEZ conclut la séance.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h05.

Benoit JIMENEZ
Président de la CLE



Poursuite de l'inventaire des zones humides du SAGE Croult-Engbien-Vieille Mer

Réunion CLE / COPIEL / Fin étude
24 septembre 2021



Plan de la présentation



- 1 Etapes clés de l'étude
- 2 Bilan des expertises sur le territoire du SAGE CEVM
- 3 Documents et accès aux données

Qu'est-ce qu'une zone humide?



Les étapes clés de l'étude
Contexte, historique et commande

[Zones humides, zones utiles _agissons !.avi](#)

Territoire d'étude

Territoire du SAGE CEVM

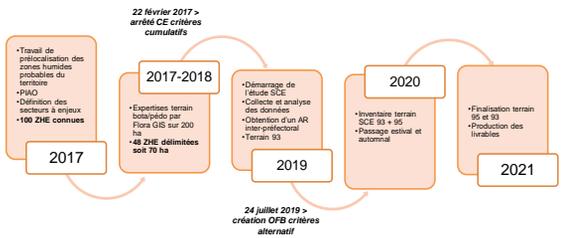
- 2 départements
- 450 km²
- 2/3 territoire urbanisé

Territoires communaux

- 87 communes constitutives
- 70 communes concernées par les inventaires



Historique de l'étude



Rappel de la commande

Zones à prospecter par SCE

- 557 zones humides potentielles (~300 ha)
- 111 zones humides identifiées uniquement avec les critères botaniques soit (36,67 ha)

Inventaires existants et Flora GIS

- Environ 148 ZHE connues pour 120 ha

7 24/09/2021

Objectifs de la poursuite de l'inventaire

Objectifs généraux du cahier des charges

- La phase de terrain a pour objectif d'identifier les zones humides effectives, de délimiter leur contour et de les caractériser
- 557 zones humides potentielles pour une surface de 300 ha
- Suite à la décision du Conseil d'Etat du 22 février 2017, la zone sera considérée comme humide si les critères botanique ET pédologique sont favorables
 - CCTP date d'octobre 2018
 - Nouvelle définition nationale d'après la loi portant création de l'Office français de la biodiversité du 24 juillet 2019
 - Rend caduc l'arrêt du CE du 22 février 2017 - retour critères alternatifs : **la zone sera considérée comme humide si les critères botanique ET/OU pédologique sont favorables**
- Echelle de travail : rendu cartographique au 1/5000
- Evaluation des fonctionnalités des zones humides sur la base des données GWERN
- Renseignement de fiche terrain pour chaque zone humide
- Bancarisation sous GWERN

8 24/09/2021 Poursuite de l'inventaire des zones humides du SAGE Croux-Engien-Vailly. Marais Région de restitution CLE

Objectifs de la poursuite de l'inventaire

Objectifs spécifiques

- **Cas des mares, des étangs et des plans d'eau** : il conviendra de s'intéresser aux mares présentes de façon plus diffuse/punctuelle dans le tissu urbain [...] Les relevés de terrains porteront une attention particulière sur ces espaces. Le prestataire précisera dans son offre son approche sur ce type de milieux
- **Cas des bassins de rétention**: inventaires botaniques à réaliser sur 43 bassins potentiellement humides pour 43,6ha.
- **Cas des zones humides effectives identifiées uniquement avec le critère botanique** réaliser des sondages pédologiques sur les zones humides identifiées comme effective uniquement à l'aide de critères botaniques afin de confirmer leur caractère humide. 111 zones sont à vérifier pour une surface de 37 ha.
- **Délimitation de l'espace de fonctionnalité de la zone humide** : la zone du bassin versant dans laquelle toute modification de la quantité ou de la qualité de l'eau d'alimentation de la zone humide risque d'être dommageable.

9 24/09/2021 Poursuite de l'inventaire des zones humides du SAGE Croux-Engien-Vailly. Marais Région de restitution CLE

Rappel du mode opératoire

Préparation de l'inventaire

- **Recueil des données disponible sur les territoires**
 - Analyse et compilation des données historique et disponibles à l'échelle communal
 - Collecte des données officielles et spécifiques auprès des différents organismes (SAGE CEVIM, syndicats, département, région, IGN...)
- **Préparation de la phase de collecte de terrain**
 - Analyse des données disponibles sous SIG / correction éventuelles / digitalisation des inventaires existant hors format SIG
 - Création de l'outil de saisie portatif
 - Communication amont
 - > Etablissement d'un arrêté préfectoral
 - > Courriers d'information aux maires
 - > Courriers d'information aux propriétaires connus (2400)
 - > Prises de rendez-vous

10 24/09/2021 Poursuite de l'inventaire des zones humides du SAGE Croux-Engien-Vailly. Marais Région de restitution CLE

Rappel du mode opératoire

Phase d'expertise de terrain

- Une zone humide se définit à l'aide de 2 critères :
 - Les sols, habituellement inondés ou gorgés d'eau, présentant les caractéristiques des zones humides, définies selon les caractères et méthodes réglementaires mentionnés à l'annexe I de l'arrêté du 24 juin 2006
 - La végétation caractérisée, pendant au moins une partie de l'année, par des plantes hygrophiles, en référence aux caractères et méthodes réglementaires mentionnés en annexe II de l'arrêté du 24 juin 2006

11 24/09/2021 Poursuite de l'inventaire des zones humides du SAGE Croux-Engien-Vailly. Marais Région de restitution CLE

Rappel du mode opératoire

Points singuliers spécifiques :

- Caractérisation des zones humides durant l'expertise terrain, complétée au bureau
 - Typologie, alimentation, connexions, etc...
 - Etude des fonctionnalités associées
 - Analyse des activités interne externe
 - Définition des valeurs et menaces associées à chaque secteurs
- Complétude d'une fiche de terrain synthétique
- Caractérisation du potentiel écologique des bassins de rétention d'eau pluviale
- Bancarisation sous GWERN® du Forum des Marais Atlantiques

12 24/09/2021 Poursuite de l'inventaire des zones humides du SAGE Croux-Engien-Vailly. Marais Région de restitution CLE

Bilan des inventaires de zones humides du SAGE CEVM

Effort de prospection

- 3 années de terrain > 2019 -2021
- Contraint par les plages d'expertises cumulées pédofloristique
- Très nombreux aller/retour pour les problématiques d'accès
- COVID, sécheresse..
- 4 opérateurs terrain > 90J de prospection
- + 5000 enregistrements:
- 1150 sondages pédologiques
- 400 relevés de végétation par quadras
- 900 secteurs non humides
- 1000 observations...



Bilan des inventaires de zones humides du SAGE CEVM

Bilan de la prélocalisation

- Zones humides potentielles : 557 secteurs à expertiser
- 20% des sites sont humides au moins en partie
- Nombreuses zones humides délimitées en dehors de l'enveloppe de pré-localisation

Bilan des prospections	Nombre de site	Ratio	Surface (ha)	Ratio
Sites prospectés et zone humide délimitée (partiellement ou totalement)	111	20%	80,5	27%
Sites prospectés mais non humide	388	70%	197	66%
Sites inaccessibles	58	10%	21,5	7%

- 1/3 sites à indice élevé sont humides
- <10% pour les sites à indice faible

	Sites humides (au moins en partie)	Sites non humides	Inaccessibles
Indice 1 : Zone humide potentielle faible	59	112	9
Indice 2 : Zone humide potentielle	39	122	28
Indice 3 : Double présence zone humide potentielle	10	79	20
Indice 4 : Zone à risques pédoécologiques probables	3	41	1

Bilan des inventaires de zones humides du SAGE CEVM

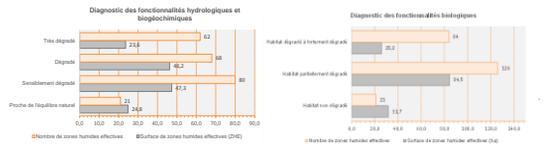
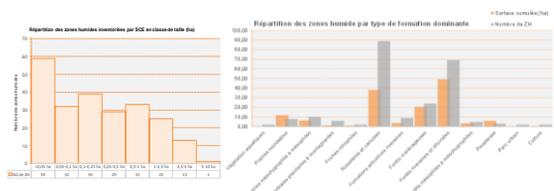
Bilan de la prélocalisation

- Zones effectives 1C: 111 secteurs à expertiser
- 50% des sites sont humides au moins en partie
- Environ 2/3 de la surface des sites

Bilan des prospections	Nombre de site	Ratio	Surface (ha)	Ratio
Sites prospectés et zone humide délimitée (partiellement ou totalement)	48	43%	22,5	61%
Sites prospectés mais non humide	60	54%	13	38%
Sites inaccessibles	3	3%	0,5	1%

- 30 sites FloraGIS => 60% humides 2C
- 66 sites PIAO CBNBP => 30% sites humides 2C
- DLE + SIAH = humides

Bilan des inventaires de zones humides du SAGE CEVM



Bilan des inventaires de zones humides du SAGE CEVM

Cas des mares

- 85 mares nouvellement digitalisées sur le territoire => inf taille minimale plus petit objet cartographique (25*25m)

Type de mare	Nombre
Mare naturelle	40
Mare naturelle végétalisée	9
Mare artificielle	4
Mare cisternne / inaccessible	3
Mare artificielle	20



Bilan des inventaires de zones humides du SAGE CEVM

- > 35 bassins humides (dont 12 dégradés) / 8 sans ZH

Paramètres	1		2		3		4	
	Présence d'artificialisation	Présence de pollution	Présence d'artificialisation	Présence de pollution	Présence d'artificialisation	Présence de pollution	Présence d'artificialisation	Présence de pollution
Degré d'artificialisation	Naturel	Quasi-naturel (sol artificiel recouvert d'une couche de sédiments)	Majoritairement artificiel	Entièrement artificiel	Entièrement artificiel	Entièrement artificiel	Entièrement artificiel	Entièrement artificiel
Surface	Supérieur à 5 ha	Entre 1 et 5 ha	Entre 0,5 et 1 ha	Entre 0,1 et 0,5 ha	Entre 0,1 et 0,5 ha	Entre 0,1 et 0,5 ha	Entre 0,1 et 0,5 ha	Entre 0,1 et 0,5 ha
Contexte / corridor	Bassin connecté à un espace naturel	Bassin en milieu naturel mais déconnecté par des infrastructures	Bassin en milieu naturel mais déconnecté par des infrastructures	Bassin en milieu naturel mais déconnecté par des infrastructures	Bassin en milieu naturel mais déconnecté par des infrastructures	Bassin en milieu naturel mais déconnecté par des infrastructures	Bassin en milieu naturel mais déconnecté par des infrastructures	Bassin en milieu naturel mais déconnecté par des infrastructures
Diversité des habitats	Mosaïque importante	23 habitats	Habitats homogènes					
Capacité d'accueil de la faune	Zones d'accueil de grandes têtes et grandes espèces	Zones d'accueil bien implantées mais peu diversifiées	Zones d'accueil bien implantées mais peu diversifiées	Zones d'accueil bien implantées mais peu diversifiées	Zones d'accueil bien implantées mais peu diversifiées	Zones d'accueil bien implantées mais peu diversifiées	Zones d'accueil bien implantées mais peu diversifiées	Zones d'accueil bien implantées mais peu diversifiées
Zone humide	Présence d'une zone humide fonctionnelle sur l'ensemble du site	Zone humide recouverte par une partie du site	Zone humide recouverte par une partie du site	Zone humide recouverte par une partie du site	Zone humide recouverte par une partie du site	Zone humide recouverte par une partie du site	Zone humide recouverte par une partie du site	Zone humide recouverte par une partie du site
Présence EEE	Absence d'espèces envahissantes	Absence d'espèces envahissantes	Absence d'espèces envahissantes	Absence d'espèces envahissantes	Absence d'espèces envahissantes	Absence d'espèces envahissantes	Absence d'espèces envahissantes	Absence d'espèces envahissantes

Classe	Degré d'artificialisation	Surface	Contexte / corridor	Diversité des habitats	Capacité d'accueil de la faune	Zone humide	Présence EEE	Statut
SA_0001	1	1	1	1	1	1	1	1
SA_0002	2	2	2	2	2	2	2	2
SA_0003	3	3	3	3	3	3	3	3
SA_0004	4	4	4	4	4	4	4	4

Bilan des inventaires de zones humides du SAGE CEVM

Définition des zones contributives au ZHE

- La « zone contributive » du site est donc définie comme une étendue spatiale d'où proviennent vraisemblablement l'intégralité des écoulements superficiels et souterrains qui alimentent le site. Elle est délimitée par une analyse de la topographie



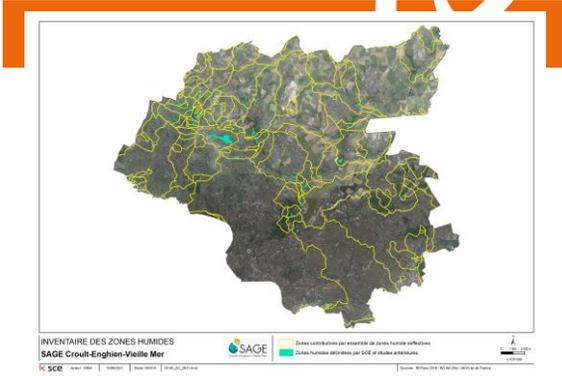
- Utilisation d'un MNT 25m = modèle numérique de terrain
- Exutoire des zones humides délimitées / ZH ou groupe de ZH

Type d'exutoires de zones humides

01	Talweg marqué / zone topographique la plus basse
02	Cours d'eau
03	Canaux / fossés
04	Drain
05	Change hydraulique
06	Inconnu

- Traitements automatisés (flow direction et flow accumulation)

25 24/09/2021 Poursuite de l'inventaire des zones humides du SAGE Croult-Enghein-Vieille Mer Réunion de restitution CLE



INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES SAGE Croult-Enghein-Vieille Mer



Zones contributives par ensemble de zones humides effectives
Zones humides affectives par SCE et autres inventaires

26 24/09/2021 Poursuite de l'inventaire des zones humides du SAGE Croult-Enghein-Vieille Mer Réunion de restitution CLE



Documents et accès aux données

Atlas communal, fiche de synthèse, outil en ligne

27 24/09/2021 Poursuite de l'inventaire des zones humides du SAGE Croult-Enghein-Vieille Mer Réunion de restitution CLE

Livrables de fin d'étude

Rapport de synthèse

- Contexte et objectifs de l'étude
 - Contexte réglementaire
 - Territoire d'étude
 - Secteurs à expertiser
- Méthodes et outils
- Résultats
 - Résultats des inventaires
 - Zones contributives des zones humides
 - Evaluation du potentiel écologique des bassins de rétention d'eau pluviale
 - Outils de protection des zones humides
 - Préconisation de gestion des zones humides inventoriées



28 24/09/2021 Poursuite de l'inventaire des zones humides du SAGE Croult-Enghein-Vieille Mer Réunion de restitution CLE



Livrables de fin d'étude

Atlas communales

- Zones humides effectives SCE (2021)
- Zones humides effectives - études antérieures (<2019)
- Bassins de rétention
- Etiquettes renvoies rapport et fiches ZH
- 1 dalle par commune



29 24/09/2021 Poursuite de l'inventaire des zones humides du SAGE Croult-Enghein-Vieille Mer Réunion de restitution CLE



Livrables de fin d'étude

Recueil de fiche de synthèse pour chaque ZHE



30 24/09/2021 Poursuite de l'inventaire des zones humides du SAGE Croult-Enghein-Vieille Mer Réunion de restitution CLE



Livrables de fin d'étude

Rapport de synthèse – Fiches de gestion

E3-Etendue de zones humides – Contrôle de la végétation ligneuse

Objectifs

- Planifier, organiser et les coordonnées végétales dans les zones humides en vue de la succession écologique.

Objectifs de gestion

- Planifier, organiser, maintenir, restaurer, protéger zones humides, habitats et paysages.

Actions de gestion

- Planifier, organiser, maintenir, restaurer, protéger zones humides, habitats et paysages.

Indicateurs de suivi

- État de conservation des zones humides.
- État de conservation des habitats et des espèces.
- État de conservation des paysages.

Annexes

- Plan de gestion des zones humides.
- Plan de gestion des habitats et des espèces.
- Plan de gestion des paysages.

31 24/09/2021 Poursuite de l'inventaire des zones humides du SAGE Croult-Engien-Vieille Mer/Reunion de restitution CLE



5 – Accessibilité des données d'inventaire

SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Croult - Engien - Vieille Mer

LE SAGE CEVM LE TERRITOIRE AU FIL DE L'EAU LES DOCUMENTS DU SAGE ETUDE RESSOURCES ACTUALITES

Accueil / Etude / Inventaire des zones humides

ETUDE INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Publication des zones humides du SAGE CEVM

Statistiques des zones humides

Le territoire du SAGE CEVM

32 24/09/2021 Poursuite de l'inventaire des zones humides du SAGE Croult-Engien-Vieille Mer/Reunion

5 – Accessibilité des données d'inventaire

Intégration des inventaires dans la base de données GWERN – disponible auprès de la CLE du SAGE

GWERN

Intégration des inventaires dans la base de données GWERN – disponible auprès de la CLE du SAGE

33 24/09/2021 Poursuite de l'inventaire des zones humides du SAGE Croult-Engien-Vieille Mer/Reunion de restitution CLE



Merci de votre attention !

34 24/09/2021 Poursuite de l'inventaire des zones humides du SAGE Croult-Engien-Vieille Mer/Reunion de restitution CLE



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Croult-Engchien-Vieille Mer

Commission Locale de l'Eau



24 septembre 2021

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la CLE du 17 juin 2021
2. Restitution finale de l'étude d'inventaire des zones humides
3. Présentation du contenu principal du SAGE



Approbation du compte rendu de la CLE du
17 juin 2021

Restitution finale de l'étude d'inventaire des
zones humides

Présentation du contenu principal du SAGE Croult
Engchien Vieille Mer

Qu'est ce qu'un SAGE ?

- Une **démarche politique et stratégique** portée par les acteurs du territoire
- Un **document de planification** qui vise à une **gestion équilibré, durable et intégrée de l'eau** et des milieux aquatiques.
- Il fixe des objectifs communs d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.
- **Feuille de route du territoire** en matière de gestion de l'eau
- Approuvé par arrêté préfectoral du 28 janvier 2020



SAGE Un territoire à l'échelle du bassin versant

- ✓ 2 départements
- ✓ 87 Communes
- ✓ 450 km²
- ✓ 1 800 000 habitants
- ✓ 2/3 du territoire artificialisé
- ✓ 6 ME superficielle (140 km de cours d'eau dont la moitié enterrée)
- ✓ 1 ME souterraine



La CLE : Parlement de l'eau

Bureau
13 membres
Rôle de Comité de pilotage

Instance de concertation et de décision
Commission Locale de l'Eau (CLE)
66 membres

- Collège des collectivités : 37 membres
- Collège des usagers : 17 membres
- Collège de l'Etat : 12 membres

Composition fixée par arrêté préfectoral du 21 mai 2021

Structure porteuse
SIAH Croult et Petit Rosne
Secrétariat et animation de la CLE
Maître d'ouvrage des études

Instances de concertation
Les commissions thématiques

- Aménagement**
durable du territoire, infrastructures, densité urbaine et risques
- Qualité de l'eau**
protection de la ressource, alimentation en eau potable, assainissement
- Milieus naturels**
écosystèmes, valorisation du patrimoine écologique, biodiversité, loisirs et tourisme liés à l'eau

SAGE



État initial (dec 2013)

Diagnostic (mai 2015)

Scénarios (dec 2015)

Stratégie (nov 2016)

Projet de SAGE (2018)

Consultation personnes publiques et organismes (4 mois) Nov 2018 – Fev 2019

Enquête publique (1mois) Sept – oct 2019

SAGE adopté par la CLE Déc. 2019

SAGE approuvé par le préfet Janv. 2020

Projet de SAGE adopté par la CLE en septembre 2018...

- Un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau (PAGD)
- Un règlement
- ... Accompagné d'une évaluation environnementale

Les documents du SAGE

Plan d'aménagement et de gestion durable

- Définit les priorités du territoire, les objectifs et les moyens de les réaliser
- Préconisations
- S'impose dans un rapport de compatibilité aux:
 - Décisions administratives du domaine de l'eau
 - Documents d'urbanisme (PLU, PLUI, SCoT)

Règlement

- Règles propres au SAGE pour assurer les objectifs prioritaires du PAGD
- Prescriptions
- S'impose dans un rapport de conformité aux:
 - ICPE et IOTA
 - Usages domestiques non soumis à la Police de l'eau ayant des impacts cumulés significatifs

Rapport Environnemental

SAGE La stratégie : Un SAGE affirmé pour rendre des espaces à l'eau dans le territoire

- **Parti pris fondamental** : rétablir un certain équilibre entre développement urbain et préservation de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que de leurs paysages
- **Négocier un partage territorial** avec le développement urbain au nom de l'enjeu défendu par le SAGE : l'eau
- **Sur le plan organisationnel**, le SAGE orchestre un effort de planification mais ne se substitue pas aux maîtres d'ouvrages locaux

Les objectifs du SAGE

Articles 1 et 2 (Gérer les eaux souterraines)

Articles 3 et 4 (Protéger les milieux humides)

Article 5 (Protéger les zones d'expansion de crue)

Articles 1 et 2 (Gérer les eaux souterraines)

Articles 3 et 4 (Protéger les milieux humides)

Articles 5 (Protéger les zones d'expansion de crue)

RENDRE DE LA PLACE À L'EAU DANS L'AMÉNAGEMENT EN MAÎTRISANT LES RISQUES

- Préserver et gagner des espaces humides et aquatiques
- Intégrer la gestion des eaux pluviales en amont des projets d'aménagement et d'urbanisme
- Maîtriser les opérations et vivre avec les crues

DÉVELOPPER DES USAGES CRÉATEURS DE LIEN SOCIAL AUTOUR DE L'EAU

- Développer les aménagements favorisant les usages de l'eau
- Sensibiliser aux enjeux de l'eau

ENHANCER LA RECONQUÊTE DES EAUX SOUTERRAINES ET LA PÉNÉTRATION DE LEURS USAGES

- Développer la consommation des eaux souterraines
- Sécuriser la ressource en eau potable sur la long terme
- Protéger les eaux souterraines vis-à-vis des pollutions

REQUILIBRER LES FONCTIONS HYDRAULIQUE, ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE DES MILIEUX AQUATIQUES EN FAVORISANT LE LIEN SOCIAL

- Améliorer la gestion écologique des cours d'eau et des milieux humides
- Renforcer la gestion multifonctionnelle des ouvrages
- Redécouvrir les cours d'eau

FIXER L'AMBITON POUR LA QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES

- Atteindre les objectifs de qualité des eaux superficielles
- Renforcer l'investissement pour réduire les rejets
- Maîtriser les pollutions liées aux consommations
- Réduire les pollutions par les microplastiques et les substances émergentes

ORGANISER ET FAIRE VIVRE LA GOUVERNANCE DU SAGE

- Assurer le partage politique du SAGE
- Assurer la mise en œuvre opérationnelle du SAGE
- Assurer une mission de veille et de vigilance
- Sensibiliser et informer sur le SAGE

SAGE CROULT - ENGHEN - VIEILLE MER

Les principales dispositions et règles du SAGE

Objectif général 1 et 2

REDONNER DE LA PLACE
A L'EAU DANS
L'AMENAGEMENT EN
MAITRISANT LES RISQUES

RÉÉQUILIBRER LES FONCTIONS
HYDRAULIQUE, ÉCOLOGIQUE
ET PAYSAGÈRE DES MILIEUX
AQUATIQUES EN FAVEUR DU
LIEN SOCIAL

Objectif général 1 |

Redonner de la place à l'eau dans les dynamiques d'aménagement du territoire pour rendre visible l'eau et ses paysages en maîtrisant les risques

Zones humides réduits, faiblement visibles et grandement vulnérables

Paysages discrets et peu générateurs de lien social

Usages sociaux/récréatifs de l'eau n'existent qu'à l'échelle de «spots»

Contexte général

Plans d'eau et étangs maintiennent un lien social à l'eau (paysage et usages) mais faiblement «écologique»

Réseau hydrographique fortement artificialisé. Fonctionnalités écologique et sédimentaire réduites
Cours d'eau canalisés, enterrés ou intégrés au réseau d'assainissement



Préserver et gagner des espaces humides et aquatiques

Objectif : Protéger les zones humides

- Protéger les ZH via les documents d'urbanisme
- Protéger les ZH dans les projets d'aménagement en :
 - Vérifiant le caractère humide des parcelles situées au sein des enveloppes de probabilité de ZH identifiées par le SAGE
 - Appliquant la doctrine Éviter/Réduire et à défaut compenser les atteintes portées aux zones humides
- Mise en place d'une gestion écologique des milieux humides
- Mettre en place des mesures de protection et de gestion foncière



ARTICLES 3 et 4 : Encadrer et limiter l'atteinte portée aux ZH supérieure à 100 m²
Un projet induisant la dégradation/ la destruction totale ou partielle des zones humides n'est autorisé que dans certaines conditions et sous conditions des règles de compensation strictes.

Préserver et gagner des espaces humides et aquatiques

Objectif : Préserver les potentialités de restauration des fonctionnalités des cours d'eau

- Inscrire une **marge de retrait** de part et d'autre du cours d'eau (à ciel ouvert ou enterré)- Recommandation 15 m
- Mener une **étude globale** (écologique, hydraulique) à l'échelle de chaque BV et du lac d'Enghien et établir un **plan d'actions pluri-annuel** pour restaurer les berges, le lit mineur et la ripisylve
- Étudier les **possibilités de réouverture** des cours d'eau
- Intégrer l'exigence de **multifonctionnalité des berges** (loisirs, cheminements, paysages...)

ARTICLE 5 : Préserver le lit mineur des cours d'eau

IOTA ou ICPE induisant la dégradation du lit mineur n'est autorisé que dans certaines conditions (DUP notamment) et sous conditions de mesures compensatoires.

Préserver et gagner des espaces humides et aquatiques

Objectif : Préserver les potentialités de restauration des fonctionnalités des cours d'eau

- Inscrire une **marge de retrait** de part et d'autre du cours d'eau (à ciel ouvert ou enterré)- Recommandation 15 m
- Mener une **étude globale** (écologique, hydraulique) à l'échelle de chaque BV et du lac d'Enghien et établir un **plan d'actions pluri-annuel** pour restaurer les berges, le lit mineur et la ripisylve
- Étudier les **possibilités de réouverture** des cours d'eau



Préserver l'exigence de multifonctionnalité des berges (loisirs, cheminements, paysages...)

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- Maîtrise foncière sur :
 - 100% des zones humides situées dans les AAC, lits majeurs, zones humides prioritaires
 - 25% du linéaire de cours d'eau du BV Croult Petit Rosne
 - 5% du linéaire sur BV d'Enghien et du ru d'Arra
- 100% des études globales par bassin versant établies en 2 ans
- 30% du linéaire = 20 km restaurés en 6 ans

Maîtriser le risque inondation

❖ Objectif : Maîtriser les inondations et vivre avec les crues

- Amélioration de la connaissance de la vulnérabilité du territoire au risque « inondation »
- Préservation des zones d'expansion des crues (ZEC) dans les documents d'urbanisme
- Inscrire le tracé des anciens rus pour garder la mémoire du cheminement de l'eau et des axes d'écoulement (marge de retrait possible)
- Accompagnement des acteurs locaux dans la prise en compte du risque d'inondation



OBJECTIFS A ATTEINDRE

- ✓ 100% des ZEC identifiées en 2 ans
- ✓ 100% des ZEC inscrites aux DU en 3 ans
- ✓ 100% DICRIM / PCS élaborés + repères de crues établis en 6 ans



Objectif général 1 et 3

REDONNER DE LA PLACE
À L'EAU DANS
L'AMÉNAGEMENT EN
MAÎTRISANT LES RISQUES

FIXER UNE AMBITION
POUR LA QUALITÉ DES
EAUX SUPERFICIELLES

Objectif général 1 et 3 |

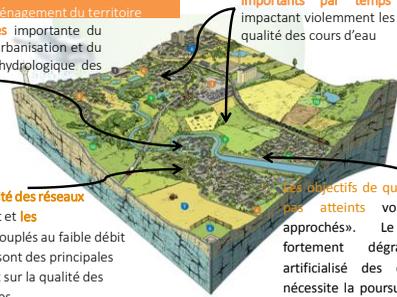
Fixer une ambition pour la qualité des eaux superficielles

Redonner de la place à l'eau dans les dynamiques d'aménagement du territoire

Gestion des crues importante du fait du niveau d'urbanisation et du fonctionnement hydrologique des cours d'eau

Contexte général

Ruissellements urbains et agricoles importants par temps de pluie impactant violemment les débits et la qualité des cours d'eau



La faible sélectivité des réseaux d'assainissement et les ruissellements, couplés au faible débit des cours d'eau sont des principales pressions pesant sur la qualité des eaux superficielles

Les objectifs de qualité ne sont pas atteints voire « jamais approchés ». Le caractère fortement dégradé et/ou artificialisé des cours d'eau nécessite la poursuite d'actions plus fortes et plus longues qu'ailleurs.

Intégrer la gestion des eaux pluviales et le ruissellement en amont des projets d'aménagement et d'urbanisme

❖ Objectif : Limiter le ruissellement

- Limiter l'imperméabilisation des sols
- Gérer à la source des eaux pluviales
 - Zéro rejet à minima des pluies courantes (pluie de 8mm)
 - Mettre en place de techniques alternatives (noues, tranchées drainante, jardin de pluie, toitures végétalisées...)
 - Gestion paysagère à ciel ouvert, support d'autres usages (aire de jeux inondables, parking...)
 - Réutilisation des eaux pluviales



ARTICLE 1 & 2 : Gérer les eaux pluviales à la source et maîtriser les rejets d'eaux pluviales dirigés vers les eaux douces superficielles des cours d'eau pour tout projet supérieure à 1 000 m²

Tout projet doit respecter les principes cumulatifs suivants :

- gérer prioritairement les eaux pluviales par évaporation / infiltration
- viser 0 rejet pour les 8 premiers mm (de tout épisode pluvieux)
- réguler les éventuels excédents avant rejet au milieu

Possibilités de dérogation en cas d'impossibilité spécifiquement établie.

Intégrer la gestion des eaux pluviales et le ruissellement en amont des projets d'aménagement et d'urbanisme



- Exigences en matière de désimperméabilisation
 - Pour toute surface de plus de 1000 m² + montrer l'exemplarité publique
 - Inscrire un objectif de désimperméabilisation dans les documents d'urbanisme
- Profiter des opérations d'aménagement pour redonner une place à l'eau dans la ville - Expérimenter sur quelques projets une mise en scène de l'eau comprenant une valorisation des éléments naturels
- Maîtriser le ruissellement agricole et forestier - Cartographier les zones à enjeu et mise en place de plan d'actions

ARTICLE 6 : Préserver les zones d'expansion des crues pour assurer les fonctionnalités du lit majeur des cours d'eau

Un projet (IOTA ou ICPE) induisant la dégradation d'une zone d'expansion des crues n'est autorisé que dans certaines conditions (DUP notamment) et sous conditions de mesures compensatoires.

Intégrer la gestion des eaux pluviales et le ruissellement en amont des projets d'aménagement et d'urbanisme

- Exigences en matière de désimperméabilisation
 - Pour toute surface de plus de 1000 m² + montrer l'exemplarité publique
 - Inscrire un objectif de désimperméabilisation dans les documents d'urbanisme
- Profiter des opérations d'aménagement pour redonner une place à l'eau dans la ville - Expérimenter sur quelques projets une mise en scène de l'eau comprenant une valorisation des éléments naturels
- Maîtriser le ruissellement agricole et forestier - Cartographier les zones à enjeu et mise en place de plan d'actions

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- ✓ 100% du territoire soumis à zonages pluviaux en 2 ans
- ✓ 100% des projets d'aménagement >1000m² intègrent une réflexion de gestion intégrée des eaux pluviales
- ✓ 15% zones d'activités engagées dans une démarche de désimperméabilisation à horizon 6 ans
- ✓ 100% des projets publics de réhabilitation intègrent étude désimperméabilisation



Fiabiliser le fonctionnement de l'assainissement



❖ Objectif : Améliorer des performances de l'assainissement collectif

- Réalisation et mise à jour des **schémas directeurs d'assainissement**
- Identification des **secteurs d'assainissement prioritaires** au regard des objectifs du SAGE
- Accélération de la **mise en conformité des raccordements**, notamment dans les secteurs où les anomalies ont un impact majeur sur la qualité des eaux superficielles
- Encouragement à la **rénovation et la réhabilitation des réseaux d'assainissement** et une **gestion patrimoniale des équipements**



OBJECTIFS A ATTEINDRE

- ✓ Identifier les secteurs d'assainissement prioritaires la première année
- ✓ Branchements domestiques: contrôles 10%/an en zone prioritaire ou 4%/an hors zone prioritaire + mise en conformité 70% sous 3 ans
- ✓ Industrie : 150 visites/an + 100% autorisations délivrées sous 6 mois + 70% mise en conformité sous 3 ans
- ✓ 100% de collectivités engagées dans gestion patrimoniale dans les 3 ans

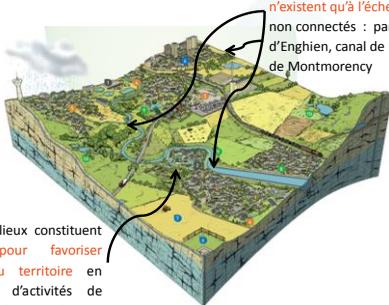
Objectif général 4

DÉVELOPPER DES USAGES
CRÉATEURS DE LIEN
SOCIAL AUTOUR DE L'EAU

Objectif général 4 | Développer des usages créateurs de lien social autour de l'eau

Contexte général

Usages sociaux/récréatifs de l'eau n'existent qu'à l'échelle de «spots» non connectés : parcs du 93, lac d'Enghien, canal de l'Ourcq, et forêt de Montmorency



L'eau et les milieux constituent un levier pour favoriser l'attractivité du territoire en étant support d'activités de ressourcement et d'aménités

Développer les usages créateurs de lien social autour de l'eau

❖ Objectif : Développer les aménagements favorisant les usages de l'eau

- Réaliser un **diagnostic global des usages**
- **Aménager les berges** pour accueillir les usages de loisirs et créer et entretenir des **cheminements** le long des berges
- Identifier et valoriser le **patrimoine bâti et le patrimoine naturel** liés à l'eau
- Identifier les **sites de baignade potentiels**



❖ Objectif : Sensibiliser aux enjeux de l'eau

- Élaboration d'un **référentiel des paysages de l'eau** à l'échelle du territoire du SAGE
- Encouragement des animations et pratiques conviviales tout en respectant les milieux naturels
- Développement de la pédagogie autour de l'eau et des rivières

Objectif général 5

ENGAGER LA RECONQUÊTE
DES EAUX SOUTERRAINES
ET LA PÉRENNISATION DE
LEURS USAGES

Objectif général 5 | Engager la reconquête patrimoniale des eaux souterraines et la pérennisation de leurs usages

Contexte général

Yvrésien est considérée comme une réserve stratégique à préserver pour la production future d'eau potable



Yvrésien est encore de bonne qualité mais menacée par des pollutions de surface.

Nappes souterraines peu mobilisées pour l'AEP

SAGE Creech - Enghien - Vallée de l'Ypresien **Engager la reconquête patrimoniale des eaux souterraines et la pérennisation de leurs usages**

- ❖ **Objectif : Sécuriser la ressource en eau sur le long terme**
 - **Protéger les ressources en eau potable**
 - Identifier les Aires d'Alimentation de Captages et mettre en œuvre les programmes d'actions
 - Protéger les zones vulnérables dans les documents d'urbanisme
 - Maîtrise foncière sur les parcelles stratégiques des AAC
 - **Sécuriser l'alimentation en eau potable**
 - Promouvoir des Schémas Directeurs AEP cohérents, et la poursuite de l'amélioration des réseaux AEP
 - Inciter aux économies d'eau chez tous les acteurs et usagers
 - **Renforcer la protection du gisement hydrothermal d'Enghien-les-Bains**
 - **Mutualisation de la connaissance de la nappe de l'Yprésien**



SAGE Creech - Enghien - Vallée de l'Ypresien

Objectif général 6

ORGANISER ET FAIRE VIVRE LA GOUVERNANCE DU SAGE



SAGE Creech - Enghien - Vallée de l'Ypresien **Le SAGE : outil collectif, qui joue la complémentarité, à plusieurs niveaux, dans le respect des compétences de chacun**

	SAGE	Collectivités territoriales	Usagers	État
Améliorer les connaissances	Réalise	Participe Utilise	Participe Utilise	Participe Utilise
Coordonner/Mise en partage	Réalise	Participe Utilise	Participe Utilise	Participe Utilise
Porter des projets/actions	Encourage Conseille	Réalise	Réalise	Réalise Conseille
Planifier (doc d'urba/schéma eau)	Conseille	Réalise Impose	Respecte	Conseille
Sensibiliser	Réalise	Réalise	Réalise	Réalise
Règlement du SAGE	Impose	Respecte	Respecte	Respecte Fait respecter



SAGE Creech - Enghien - Vallée de l'Ypresien **Organiser et faire vivre la gouvernance du SAGE**



- ❖ **Objectif : Assurer le portage politique et la mise en œuvre opérationnelle du SAGE**
 - Organisation du portage du SAGE : Étude de gouvernance concertée pour la mise en place d'une structure porteuse unique et répartition des rôles entre la cellule d'animation et les trois maîtres d'ouvrage historiques
 - Formalisation du fonctionnement de la CLE en organisant le processus de délibération et en assurant l'objectivité et la transparence des décisions
 - Articulation avec les autres acteurs et politiques : réseau d'interlocuteurs, rôle de médiation et de facilitation de la cellule d'animation, coordination avec les échelles pertinentes pour les thématiques supra-territoriales
 - Déploiement des actions : Conception de programmes d'actions pluri-annuels et recherche de financements



SAGE Creech - Enghien - Vallée de l'Ypresien **Organiser et faire vivre la gouvernance du SAGE**

- ❖ **Objectif : Assurer une mission de veille et vigilance**
 - Suivi et évaluation via le tableau de bord du SAGE
 - Mise en place d'un observatoire pour appuyer les actions
 - Conseil auprès des acteurs de l'aménagement et de la planification (mise en réseau, partage d'expériences et valorisation des expérimentations innovantes)
- ❖ **Objectif : Sensibiliser et informer sur le SAGE**
 - Définition d'un plan de communication, sensibilisation des citoyens pour favoriser leur engagement et formation des membres de la CLE et des élus aux enjeux de l'eau sur le territoire



SAGE Creech - Enghien - Vallée de l'Ypresien

Merci de votre attention

